

LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE DE LA NEGOCIATION D'ENTREPRISE EN L'ABSENCE DE DELEGUES SYNDICAUX

OBJECTIFS

- Décrypter le cadre juridique récent applicable aux entreprises dépourvues de délégué syndical.
- Identifier les acteurs de la négociation et les étapes phares du déroulement des négociations.



PUBLIC

- Dirigeants de TPE – PME, fonctions RH, DAF, comptables, managers...



PRÉREQUIS

- Aucun.



STAGIAIRES PAR SESSION

- 12 personnes maximum



DURÉE

- 0.5 jour.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exercices pratiques, utilisation des modèles de documents présentés et diffusés.
- Un support est remis à l'ensemble des stagiaires.



ÉVALUATION DES ACQUIS

- QCM

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Les thèmes ouverts à la négociation d'entreprise

Comment élaborer l'accord collectif ?

- Entreprises de moins de 11 salariés et entre 11 et 20 sans CSE,
- Entreprises dont l'effectif est compris entre moins de 11 à 20 avec CSE et entreprises entre 21 et 49 avec ou sans CSE,
- Entreprises d'au moins 50 salariés.

Comment mettre en application l'accord ?

- Contenu,
- Formalités,
 - Dépôt,
 - Publicité en ligne,
 - Date d'entrée en vigueur,
 - Publicité dans l'entreprise,
- Articulations avec les autres normes.

Comment réviser l'accord ?

- Modalités,
- Objet,
- Formalisme,
- Effets,
- Acteurs de la révision.

Quelles sont les conditions de cessation de l'accord collectif

- Echéance du terme de l'accord à durée déterminée,
- Cessation de l'accord à durée indéterminée.

L'intervenante :

Sophie MORANDINI, Juriste en droit social à l'UIMM Adour Atlantique, 15 ans d'expérience.